

JEU CONCOURS

« 50 ans Bonjour Caravaning - Tombola »

Règlement

ARTICLE 1 : ORGANISATEUR

La Société Bonjour Caravaning, société par actions simplifiée au capital de 227 626 euros, dont le siège social est situé 20 rue de l'ancienne RN 137 – Z.A de L'Hermitière 35230 ORGERES, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Rennes sous le numéro 381 873 686 ci-après désignée « la Société organisatrice », organise un concours intitulé « 50 ans Bonjour Caravaning - Tombola », ci-après dénommé le « CONCOURS »

ARTICLE 2 : DUREE

Le CONCOURS est ouvert du 28/05/2026 à 10h00 au 30/05/2026 à 17h00 (heure locale).

ARTICLE 3 : MODALITES DE PARTICIPATION

Le CONCOURS est réservé aux personnes majeures participant aux trois jours d'offres privilèges de Bonjour Caravaning organisés du 28/05/2026 à 10h00 au 30/05/2026 à 17h00.

Sont exclus de la participation les employés de Bonjour Caravaning ainsi que les membres de leur famille (parents, enfants, conjoints ou proches).

ARTICLE 4 : PRINCIPE DU CONCOURS ET DESIGNATION DU GAGNANT

Pour participer au CONCOURS, le participant doit participer au jeu concours des trois jours d'offres privilèges de Bonjour Caravaning pendant la période du CONCOURS et remplir un coupon de participation disponible en libre-service, à proximité des urnes.

Il sera procédé à quatre tirages au sort distincts :

- le premier désignera un gagnant du lot n°1 ;
- le deuxième désignera un gagnant du lot n°2 ;
- le troisième désignera un gagnant du lot n°3 ;
- le quatrième désignera cinq gagnants du lot n°4.

Une seule participation par personne (même nom, même prénom, même adresse email) est autorisée pendant toute la durée du CONCOURS.

Les tirages au sort auront lieu au plus tard le **30/05/2026**, au siège de la Société organisatrice.

ARTICLE 5 : DOTATION

Le premier gagnant se verra attribuer un lot unique composé de :

- Un scooter électrique

D'une valeur de 2 389€TTC (avec frais de mise à la route inclus)

Le deuxième gagnant se verra attribuer un lot unique composé de :

- Un vélo électrique

D'une valeur de 1 599€TTC

Le troisième gagnant se verra attribuer un lot unique composé de :

- Une batterie lithium plug and play blanche EZA

D'une valeur de 1 069€TTC

Les 5 autres gagnants se verront attribuer un lot unique composé de :

- Un couteau multifonction type suisse

D'une valeur de 14,90€TTC

ARTICLE 6 – REMISE DES LOTS

Le gagnant sera informé de son gain par téléphone et/ou par email dans un délai maximum d'un mois après la fin du CONCOURS.

Les lots devront être retirés en magasin Bonjour Caravaning après vérification de l'identité du gagnant. Cette vérification est réalisée uniquement à des fins de contrôle et **aucune copie de la pièce d'identité ne sera conservée**.

Sans réponse du gagnant dans un délai de quinze (15) jours après notification ou à défaut de retrait du lot avant le 31/07/2026, le lot sera considéré comme abandonné et restera la propriété de la Société organisatrice.

Les dotations ne pourront en aucun cas être échangées contre des espèces ni faire l'objet d'une compensation financière.

La Société organisatrice se réserve la possibilité de remplacer une dotation par une dotation de valeur équivalente en cas d'indisponibilité indépendante de sa volonté.

ARTICLE 7 - CONTROLES ET RESERVES

La Société organisatrice décline toute responsabilité concernant :

- L'usage qui pourrait être fait par le gagnant de sa dotation,
- Et/ou tout dommage qui pourrait être causé au gagnant du fait de l'utilisation de son lot.

Le gagnant est seul responsable des démarches, assurances, immatriculations, équipements obligatoires et formalités nécessaires à l'utilisation de son lot, conformément à la réglementation en vigueur.

Toute fraude, tentative de fraude ou participation non conforme au présent règlement entraînera l'exclusion immédiate du participant.

ARTICLE 8 - ACCEPTATION DU REGLEMENT

La participation au CONCOURS implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le présent règlement entraînera la nullité de la participation.

ARTICLE 9 - DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Conformément au RGPD et à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition des données personnelles les concernant.

Ces droits peuvent être exercés par simple demande écrite à **info@bonjourcaravaning.fr**.

Les données collectées - nom, prénom, téléphone, email - sont utilisées exclusivement pour la gestion du CONCOURS et seront supprimées à l'issue de celui-ci, sauf consentement du participant pour d'autres usages.

ARTICLE 10 - PROPRIETE INTELLECTUELLE

La reproduction, la représentation ou l'exploitation de tout ou partie des éléments relatifs au CONCOURS, le présent règlement compris, sont strictement interdites. Toutes les marques, logos, textes, images, vidéos et autres signes distinctifs utilisés en lien avec le CONCOURS sont la propriété exclusive de leurs titulaires et sont protégés à ce titre par les dispositions du Code de la propriété intellectuelle et ce pour le monde entier. Leur reproduction non autorisée constitue une contrefaçon passible de sanctions pénales.

ARTICLE 11 - LOI APPLICABLE – LITIGES

Le présent règlement est soumis au droit français. Toute question d'application ou d'interprétation du règlement ou toute question imprévue qui viendrait à se poser, devra être transmise à la Société organisatrice dans un délai maximum de 30 jours à compter de la clôture du CONCOURS, à l'adresse indiquée à l'article 1. Elle sera tranchée souverainement, selon la nature de la question, par la Société Organisatrice dans le respect de la législation française.

ARTICLE 12 – CONSULTATION DU REGLEMENT

Le présent règlement est disponible gratuitement sur simple demande auprès de la Société organisatrice et peut être consulté dans l'ensemble des concessions Bonjour Caravaning pendant la durée du CONCOURS.